



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

AFFICHAGE DE POSTE

Titre: **JOURNALIER ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES**

Statut : Poste temporaire

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est à la recherche d'une **(1) personne** pour occuper le poste temporaire de journalier et préposé à l'entretien des patinoires pour une **durée d'environ dix (10) semaines**.

Description sommaire de l'emploi :

Sous l'autorité du contremaître ou du surintendant des travaux publics, l'employé devra effectuer les tâches **selon la description d'emploi de la convention collective en vigueur**. Tel que mentionné à article 16.07e) de la convention collective, il est entendu que ces employés feront partie de la liste de rappel au cas où tous les employés permanents ne pourraient pas rentrer au travail.

Exigences de l'emploi :

- Posséder 3 années d'expérience dans le domaine des travaux publics.
- Diplôme d'études secondaires V ou l'équivalent.
- Posséder un permis de conduire **Classe 3** conforme aux exigences de la SAAQ.
- Avoir une expérience en déneigement (souffleur) un atout.
- Être en bonne forme et aptitude pour le travail physique.
- Être autonome, responsable, ponctuel.

Horaire: Vers le 20 décembre, l'horaire est du mercredi au dimanche inclusivement si la température le permet, et ce, de 4 h à 12 h avec un arrêt payé pour le déjeuner de 6 h 45 à 7 h 15. La durée de ce travail est d'environ 10 semaines si la température le permet.

Taux horaire : Selon le salaire de journalier et préposé à l'entretien des patinoires de la convention collective présentement en vigueur.

Période d'affichage : Du 6 décembre 2017 au 13 décembre 2017

Entrée en fonction : Vers le 20 décembre 2017.

Nous vous demandons de soumettre votre candidature par écrit au plus tard le 13 décembre 2017 à 16 h 30, au Service des ressources humaines de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot au 21, rue de l'église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 8P4, par télécopieur au (514-453-8961) ou par courriel à ressourceshumaines@ndip.org.